

Conditions générales de promotion (au choix) Catégorie B

Situation actuelle de l'agent	Promotion possible pour l'agent
-------------------------------	---------------------------------

Conditions à remplir :

Fonctionnaire de catégorie B du ministère des affaires étrangères et européennes	1. Nomination au choix dans le corps des secrétaires des affaires étrangères
--	---

et compter 9 années de services publics dont 5 au moins au ministère des affaires étrangères

Fonctionnaire de catégorie B du ministère des affaires étrangères et européennes	2. Nomination au choix dans le corps des attachés des systèmes d'information et de communication
--	---

et compter 9 années de services publics dont 5 ans au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public de l'État.

Secrétaire des systèmes d'information et de communication du MAEE	3. Nomination au choix dans le corps des attachés des systèmes d'information et de communication
---	---

et compter 9 années de services publics dont 5 ans au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public de l'État

Commissions administratives paritaires compétentes :

- 1. : CAP des secrétaires des affaires étrangères
- 2. et 3. : CAP des attachés des systèmes d'information et de communication